



Expertise Comptable - Audit - Conseil

SASU GALG
Holding animatrice

6 Rue Edouard Garnd
80000 AMIENS

ETATS FINANCIERS

AU 30/06/2025

Certifié conforme

Arnaud FAY

✓ Certifié par  you sign

SASU GALG

COMPTES ANNUELS

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/25	Net au 30/06/24
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Autres immobilisations corporelles	6 727	3 122	3 605	2 174
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations et créances rattachées	641 503		641 503	569 508
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	648 230	3 122	645 107	571 682
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	61 687		61 687	52 502
Etat, Impôts sur les bénéfices				4 596
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 717		2 717	484
Autres créances	1 031		1 031	50 000
Divers				
Valeurs mobilières de placement	5 000		5 000	5 000
Disponibilités	47 595		47 595	27 391
Charges constatées d'avance	48		48	32
TOTAL ACTIF CIRCULANT	118 079		118 079	140 005
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	766 309	3 122	763 186	711 687

Bilan

	Net au 30/06/25	Net au 30/06/24
PASSIF		
Capital social ou individuel	232 000	232 000
Réserve légale	23 200	23 200
Autres réserves	200 000	120 000
Report à nouveau	22 468	10 251
Résultat de l'exercice	62 935	121 217
TOTAL CAPITAUX PROPRES	540 603	506 668
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	121 992	156 110
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	121 992	156 110
Emprunts et dettes financières diverses	50 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 304	684
Personnel	4 986	6 186
Organismes sociaux	11 904	10 213
Etat, Impôts sur les bénéfices	2 962	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	13 082	10 873
Autres dettes fiscales et sociales	1 354	20 953
Dettes fiscales et sociales	34 287	48 225
TOTAL DETTES	222 584	205 019
TOTAL PASSIF	763 186	711 687

Certifié conforme




Annexe légale

Règles & méthodes comptables

Désignation de la société : SASU GALG

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2025, dont le total est de 763 186 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 62 935 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/10/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles & méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		2 928		2 928
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 799			3 799
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 799	2 928		6 727
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	569 508	73 076	1 081	641 503
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	569 508	73 076	1 081	641 503
ACTIF IMMOBILISE	573 307	76 004	1 081	648 230

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		521		521
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 625	977		2 602
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 625	1 497		3 122
ACTIF IMMOBILISE	1 625	1 497		3 122

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 215 086 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	149 603		149 603
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	61 687	61 687	
Autres	3 748	3 748	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	48	48	
Total	215 086	65 484	149 603
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
INTERETS COURUS S/CREANCES RATTACHE	3 995
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	48 000
ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	1 031
Total	53 026

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 232 000,00 euros décomposé en 23 200 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 222 584 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	121 992	34 443	87 550	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	50 000	50 000		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 304	16 304		
Dettes fiscales et sociales	34 287	34 287		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	222 584	135 034	87 550	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	34 117			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	5 871
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	293
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	774
Total	6 938

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	48		
Total	48		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	161 792		161 792
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	14 690		14 690
TOTAL	176 482		176 482

Autres informations

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Certifié conforme

Arnaud FAY

✓ Certifié par  yousign

GALG

Société par actions simplifiée au capital de 232 000 euros
Siège social : 6 rue Edouard Gand
80000 AMIENS
848 749 214 RCS AMIENS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 11 DECEMBRE 2025 DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à 62 934,66 € de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	62 934,66 €
Auquel s'ajoute :	
- <i>Le report à nouveau antérieur</i>	22 467,90 €
- Pour former un bénéfice distribuable de	85 402,56 €
Affecté comme suit :	
- Une somme de	29.000,00 €
à la distribution de dividendes , soit 1,25 € par action	
- Une somme de	35.000,00 €
au compte « Autres Réserves »	
- Et le solde , soit.....	21 402,56 €
au compte « Report à Nouveau »,	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 29 000,00 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le **30/06/2022** :

- Dividende global distribué : 29 000 €
- soit, par titre : 1,25 €

Exercice clos le **30/06/2023** :

- Dividende global distribué : 29 000 €
- soit, par titre : 1,25 €

Exercice clos le **30/06/2024** :

- Dividende global distribué : 29 000 €
- soit, par titre : 1,25 €

Certifié conforme
Le Président